

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le

ID : 039-243901089-20260709-PLUI_072026_9-AU

Berser
Levrault



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA **PLAINE JURASSIENNE**



PLUI DE LA
PLAINE JURASSIENNE

3B

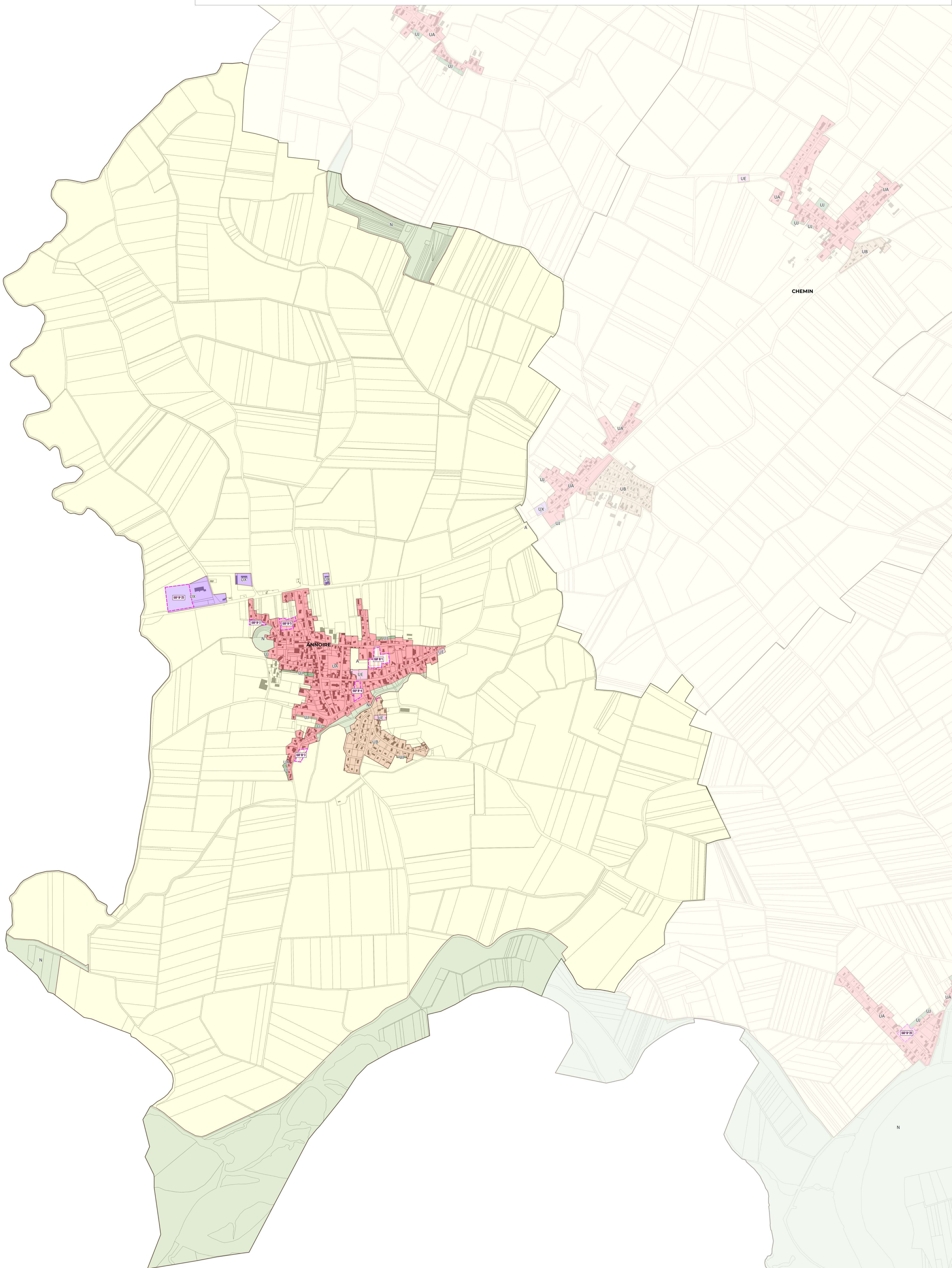
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Prescrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016

Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025

Approuvé en conseil communautaire le 9 juillet 2026









ZONE URBAINE (U)

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

 A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

 N : Zone naturelle

 Espace Boisé Classé

 Bâtiment
 Parcelle
 Limite communale

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

OAP N°1 Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

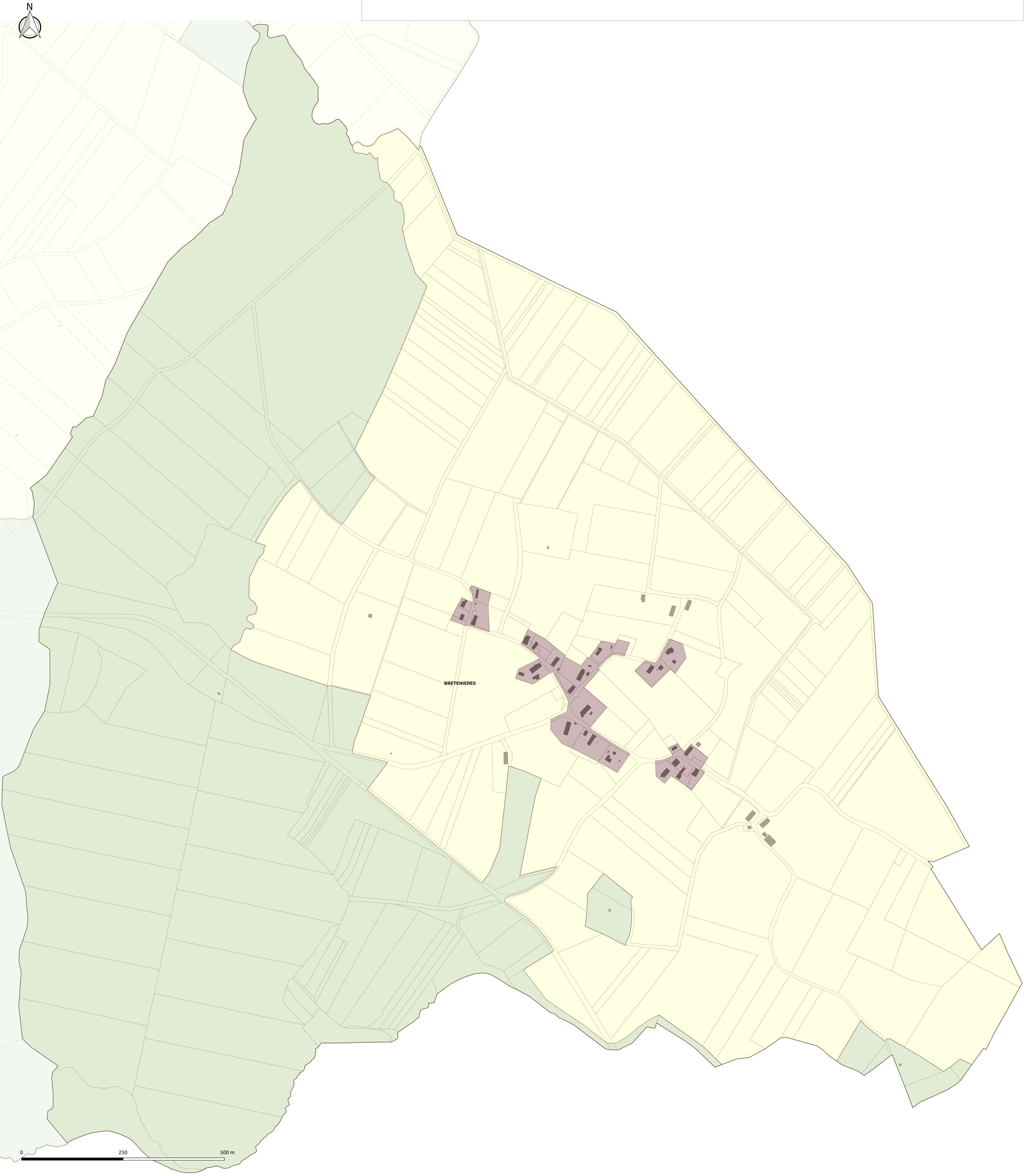
**Se référer au document "Orientation
d'Aménagement et de Programmation".**

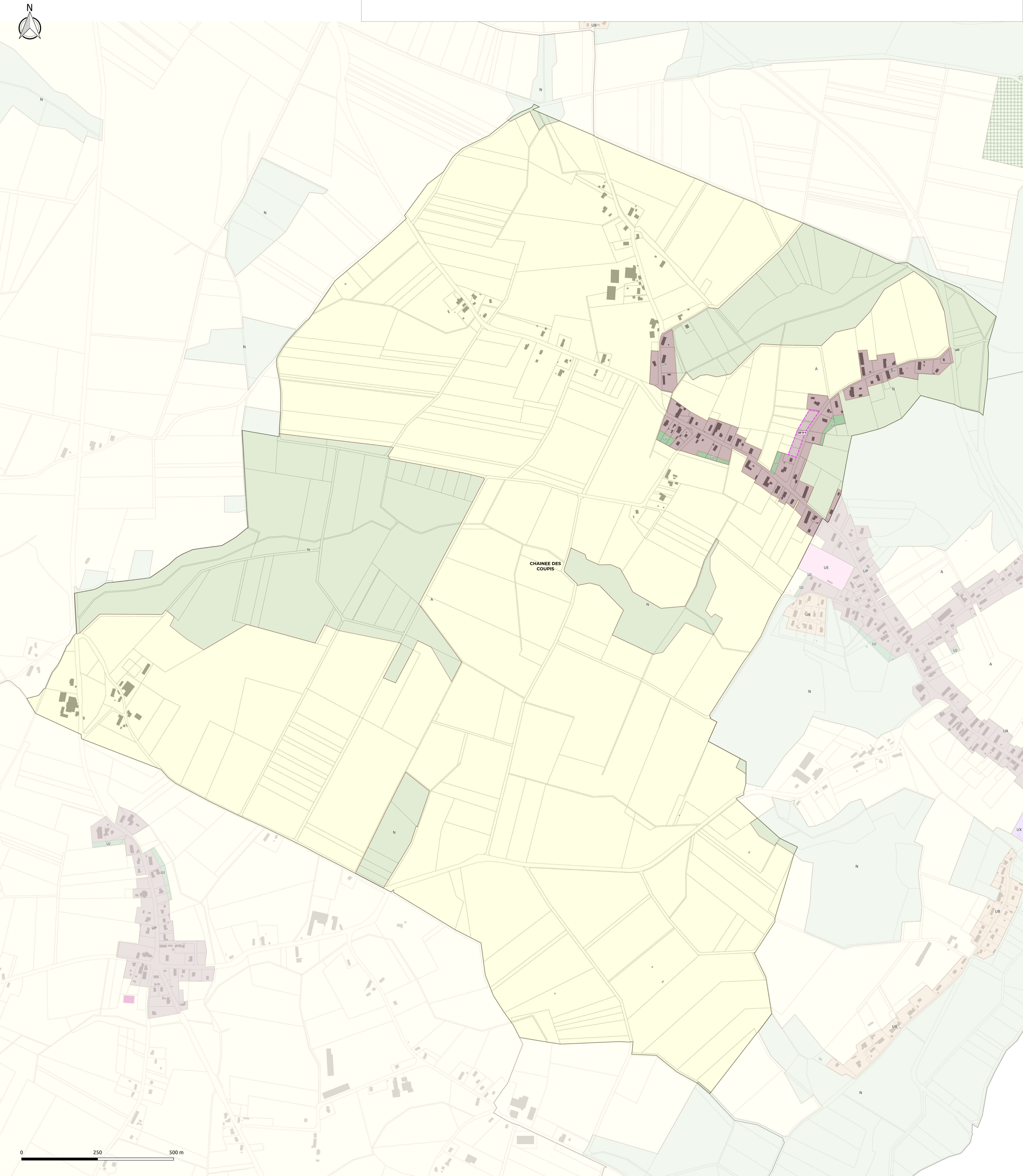
Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

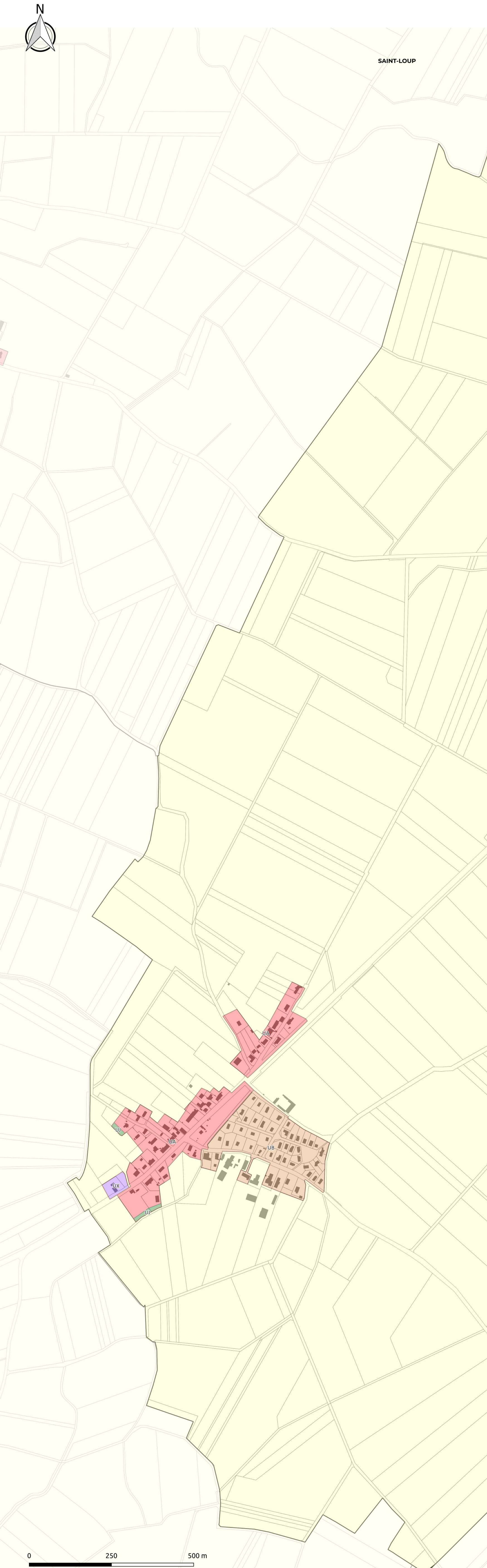
Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.



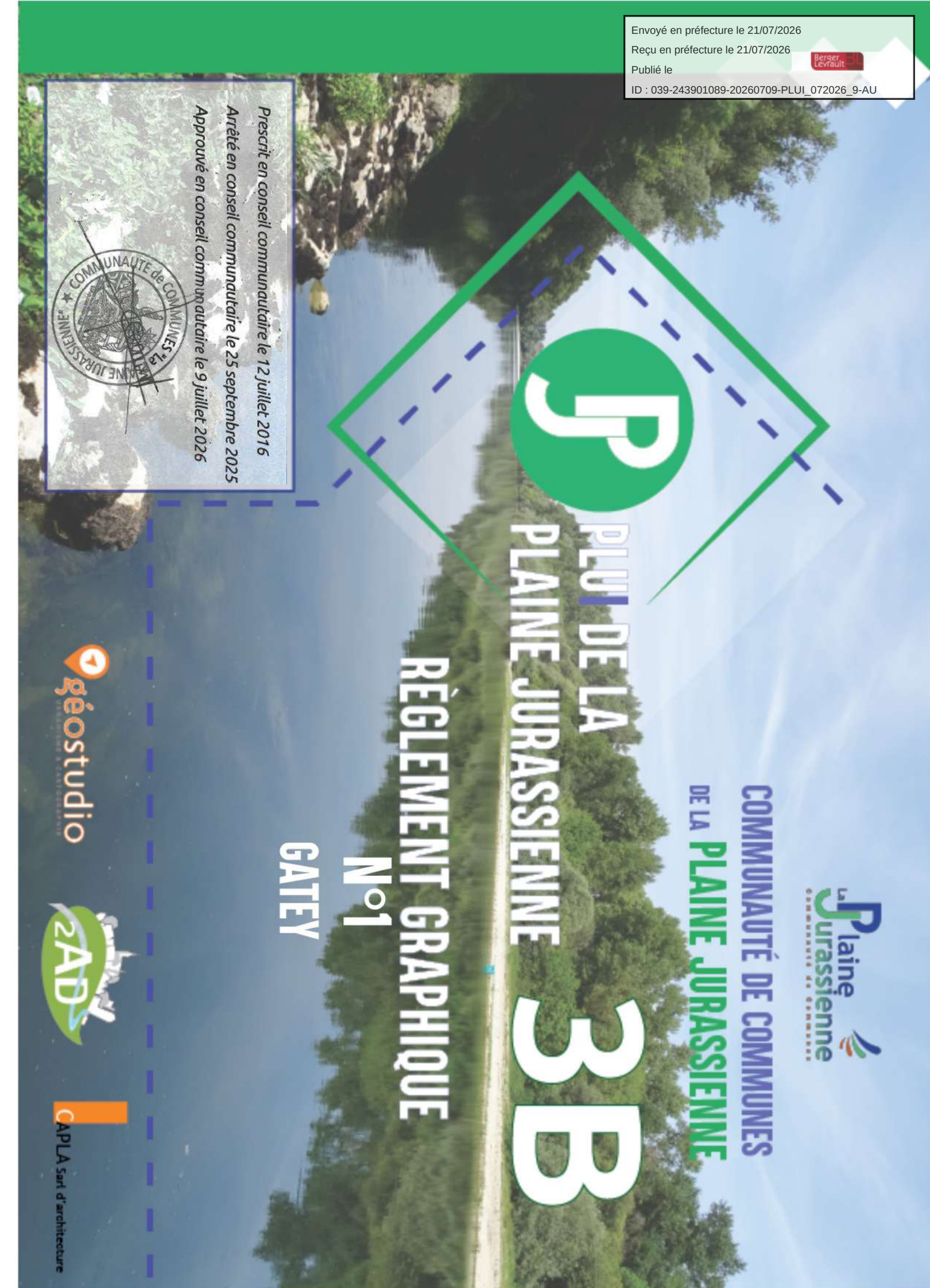








Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.



-  UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
-  UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
-  UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
-  UJ : Jardin

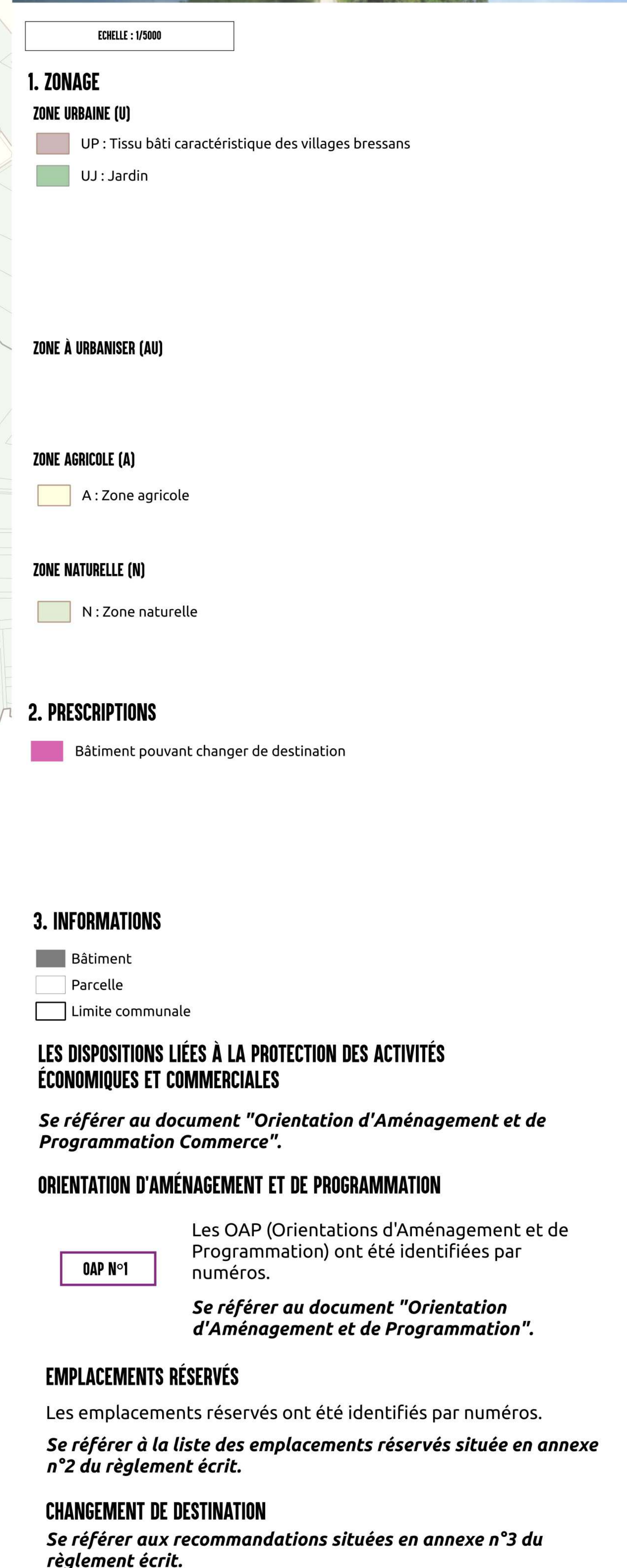
 A : Zone agricole

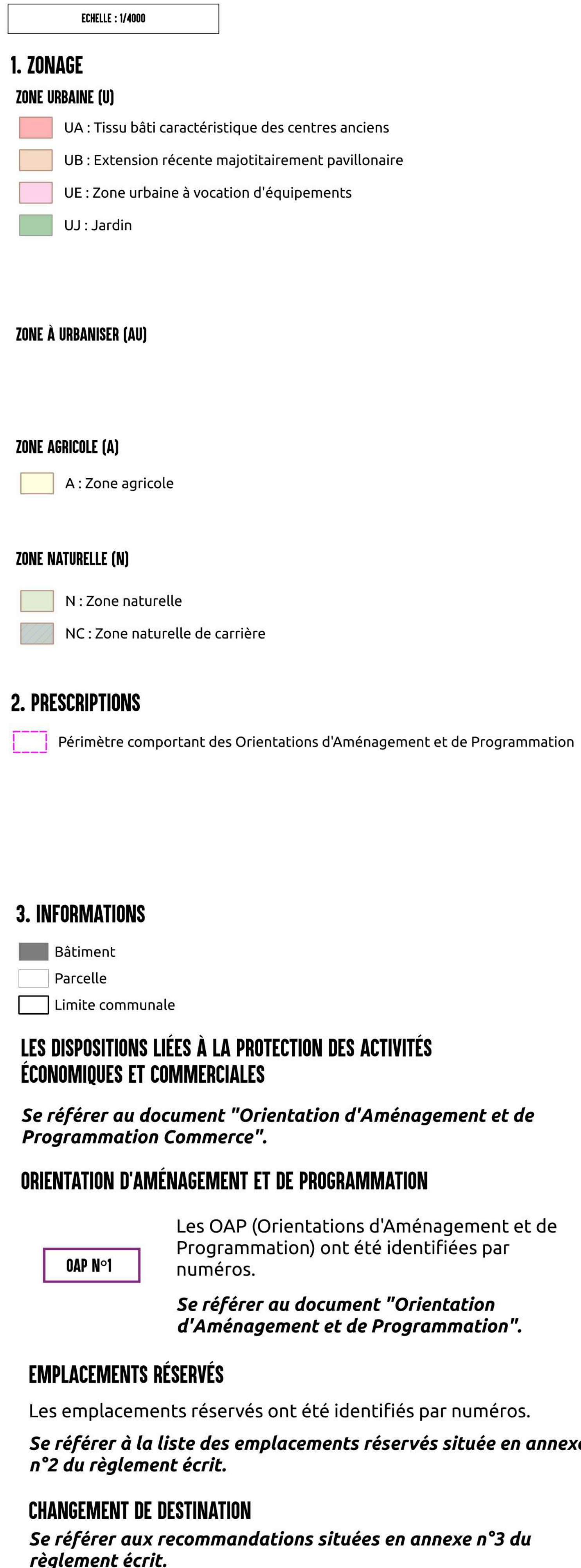
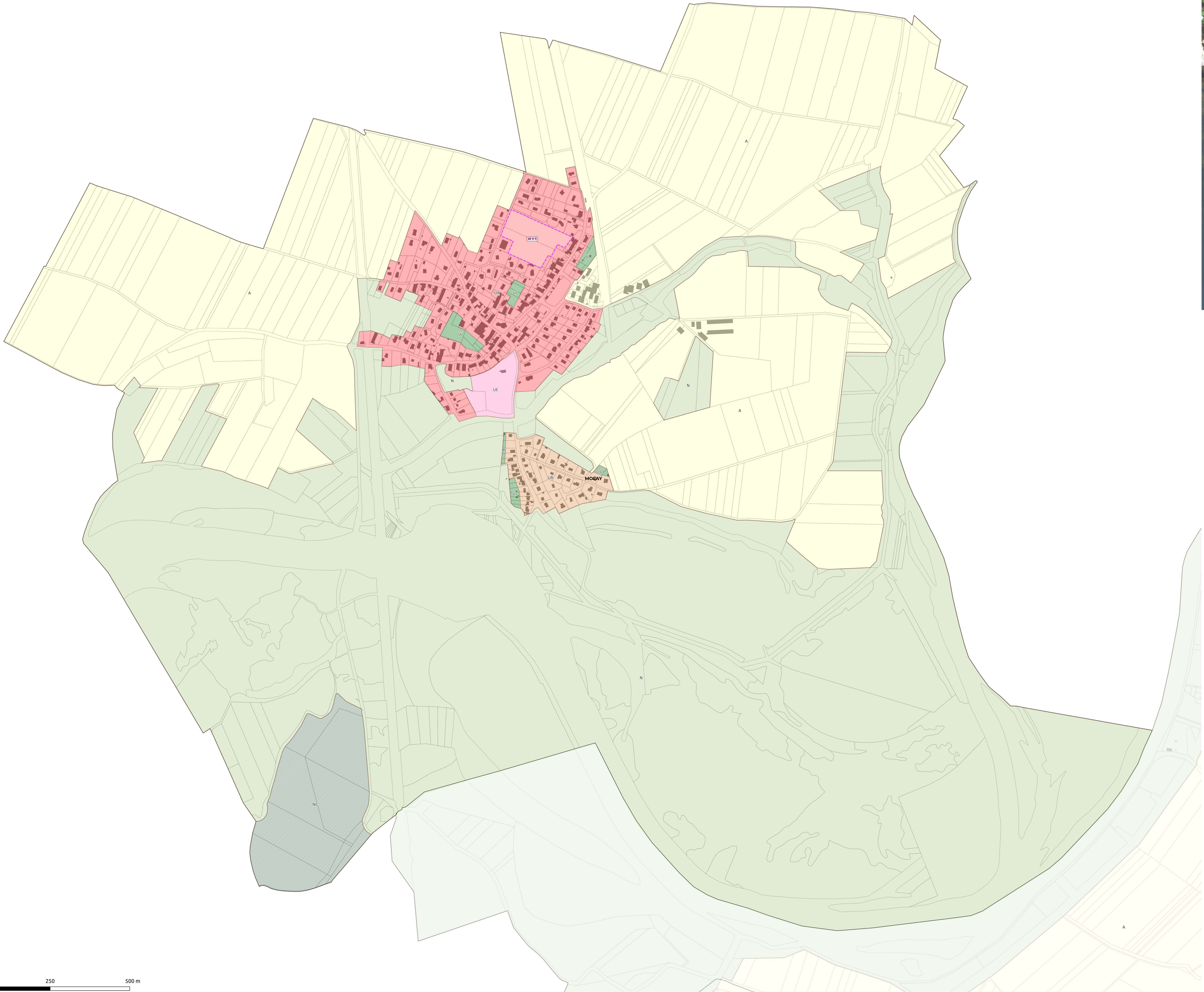
 N : Zone naturelle

 Espace Boisé Classé

 Bâtiment
 Parcelle
 Limite communale

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

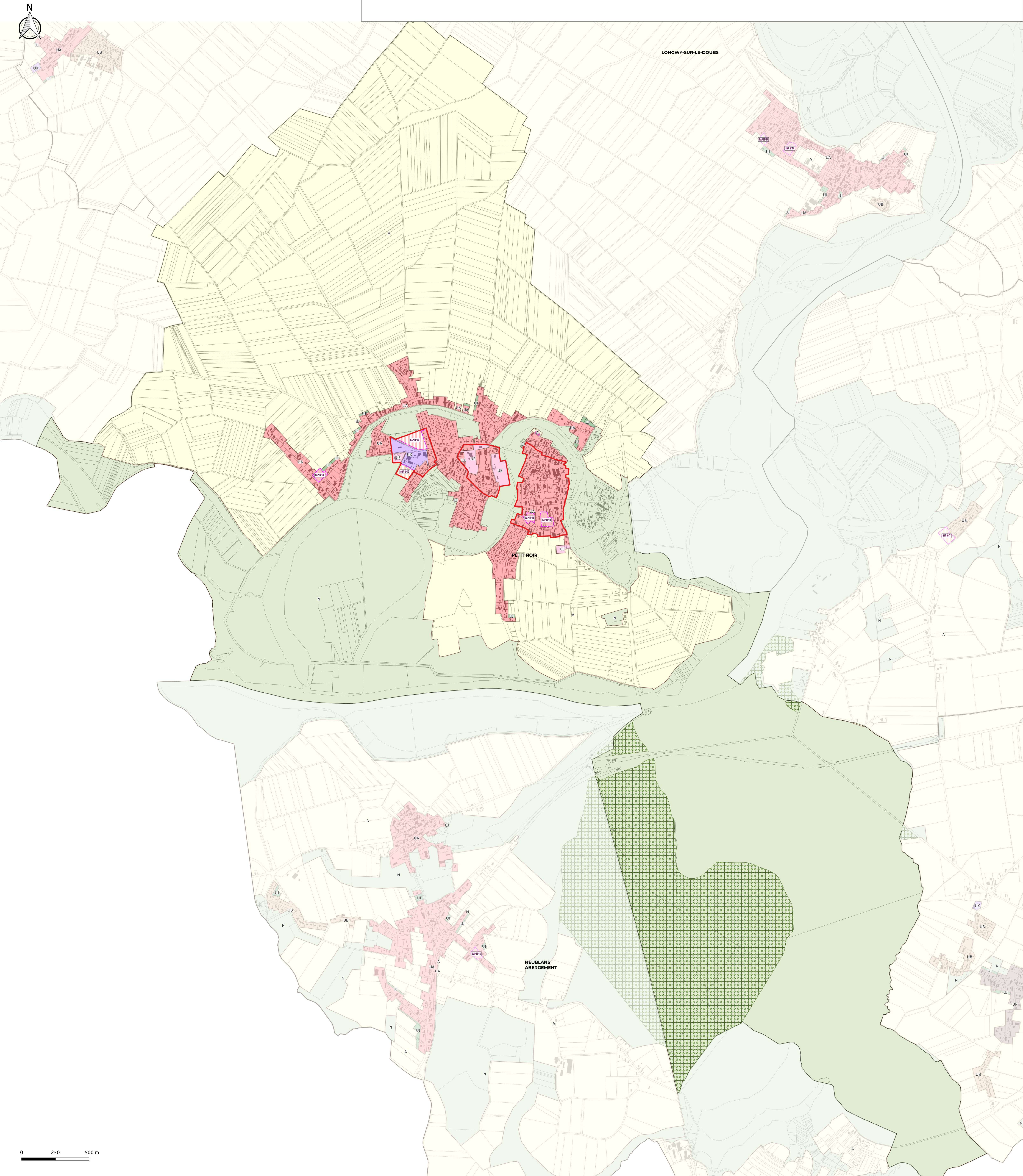


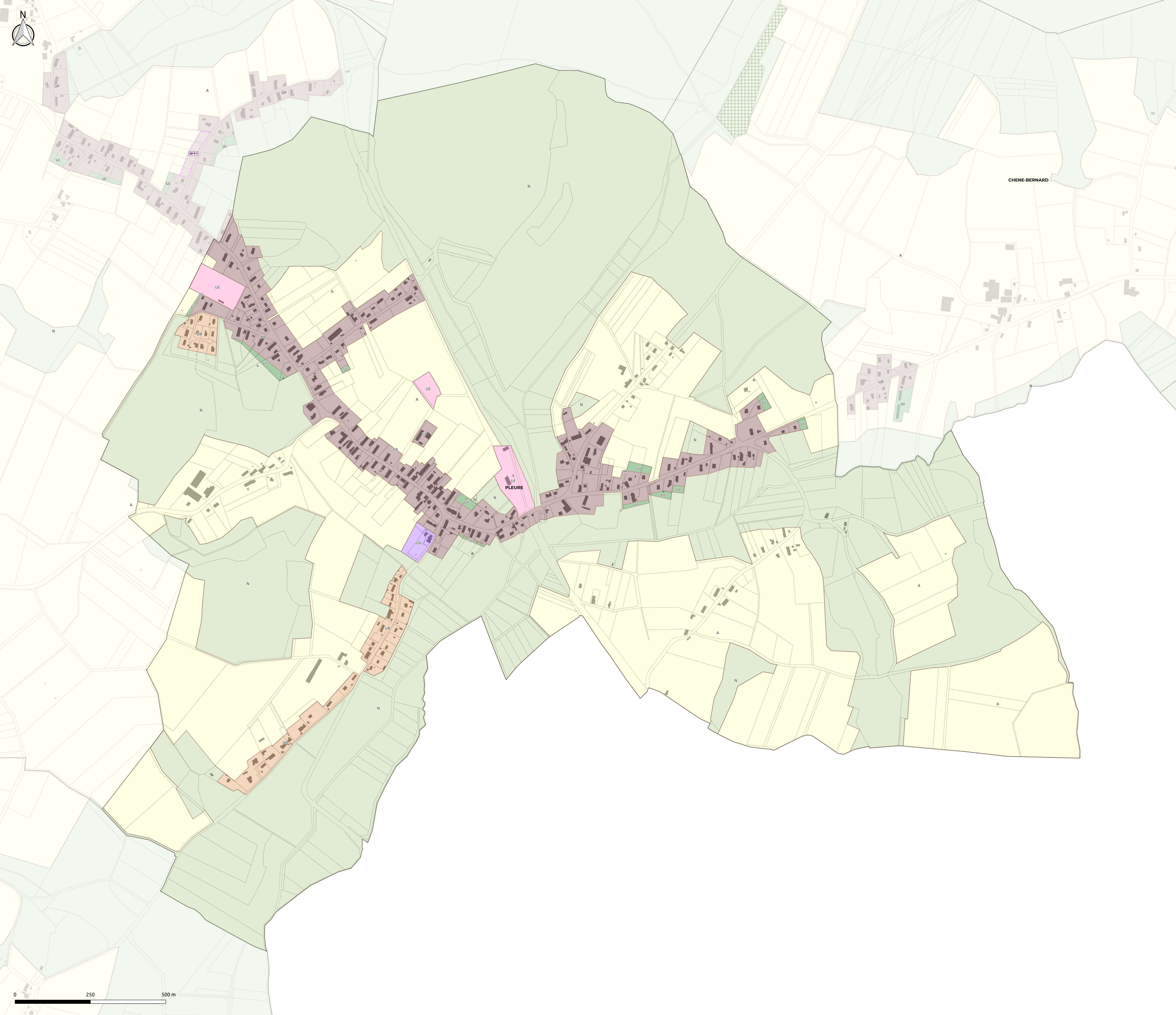


 N : Zone naturelle

Bâtiment pouvant changer de destination

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





ZONE AGRICOLE (A)

 A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

 N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

 Bâtiment
 Parcelle
 Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1 Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

**Se référer au document "Orientation
d'Aménagement et de Programmation".**

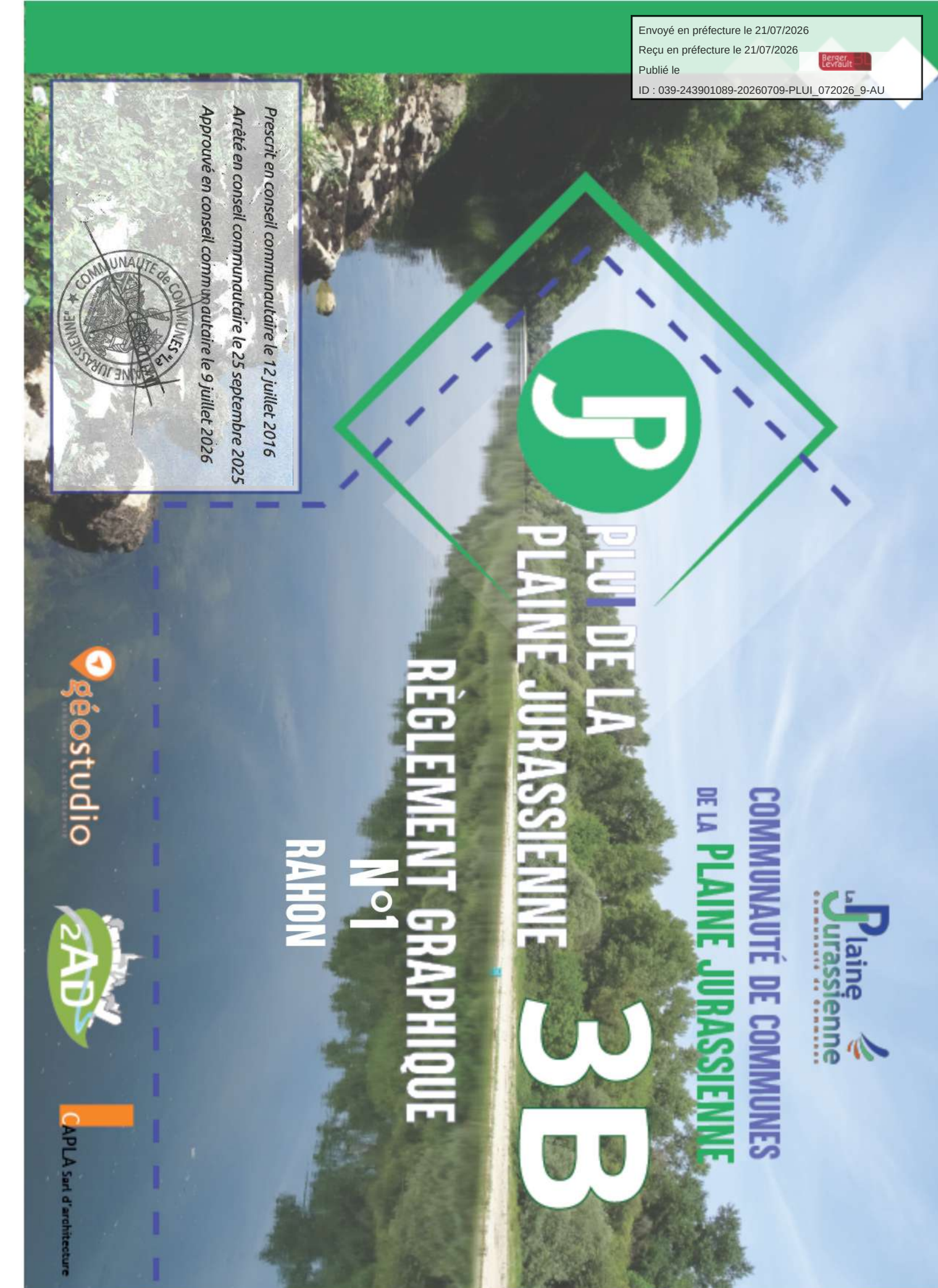
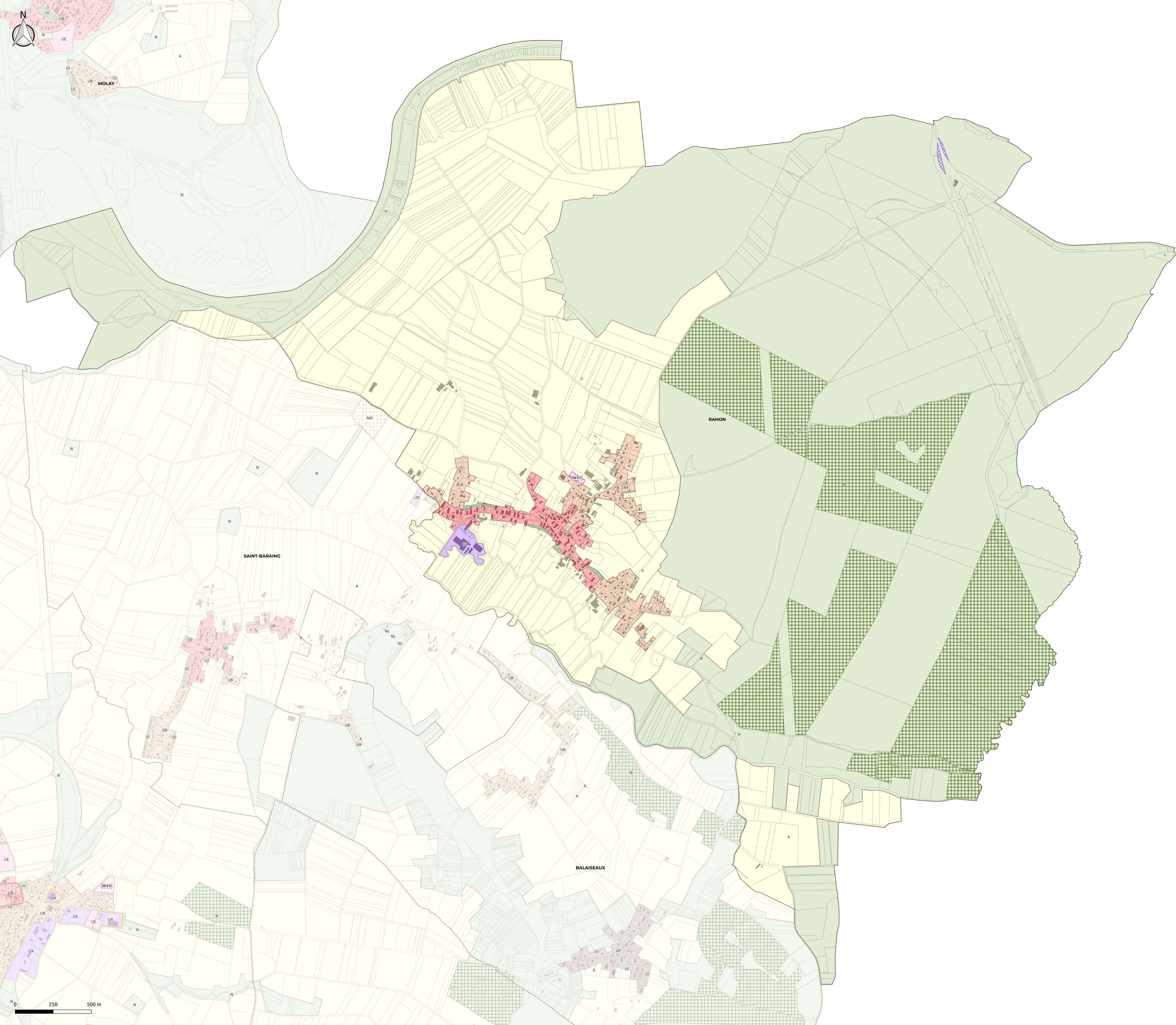
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.



ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
 UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
 UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
 UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

-  1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

-  A : Zone agricole
-  AM : Zone agricole - Méthanisation

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

-  Espace Boisé Classé
 Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 Emplacement réservé (L. 151-41 CU)

3. INFORMATIONS

-  Bâtiment
 Parcelle
 Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

[illegible]

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 039-243931005-20250709-PLUJ_072025 - 3-AU

PLU DE LA
PLAINE JURASSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
PLAINE JURASSIENNE
RÈGLEMENT GRAPHIQUE
N°1
SAINT-LOUP

PLUJ
3B

PLAINE JURASSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
PLAINE JURASSIENNE

Projet en conseil communautaire le 12 juin 2016
Adopté en conseil communautaire le 25 septembre 2025
Approuvé en conseil communautaire le 9 juillet 2025

PLUJ
3B

PLAINE JURASSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
PLAINE JURASSIENNE

géo studio

2AD

PLUJ
3B

ECHELLE : 1/17000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

